



Communiqué du 24 mai 2017

Marche ou crève : alerte immédiate ! L'horizon Macron est très noir. La guerre sociale est rouverte dès l'été.



« Je veux demain pouvoir agir, être efficace. Donc ces réformes, nous les avons conçues, portées, nous les ferons » a promis Macron en campagne. Promesses qu'il veut tenir, et vite. Le voilà élu à l'aube de l'été de tous les dangers, classique période propice aux mauvais coups. Pour ses ambitions antisociales, Macron a affirmé à l'avance son appétit pour les pleins pouvoirs. Il sort le rouleau compresseur, version turbo. Il veut réinstaurer la mesure de plafonnement des indemnités aux prud'hommes (supprimée de la Loi

El Khomri devant le tollé des syndicats y compris les plus ramollos type CFDT). **Il veut permettre l'envolée des licenciements sans trop de frais pour ces chers patrons.**

Licencier «sans cause réelle, ni sérieuse» ne doit pas leur coûter un bras. Le paquet libéral que Macron compte faire passer en force, par ordonnances dès cet été, est rempli d'autres mesures antisociales. Adeptes du « puissance 10 », il veut amplifier l'inversion de la hiérarchie des normes déjà lancée par la loi travail. Primauté absolue à l'accord d'entreprise majoritaire, signé par des syndicats représentant au moins 50% des salarié-es. Et si ça ne passait pas par ce biais des pseudos syndicats complaisants partisans du « dialogue social » et du réformisme « pragmatique », l'employeur aura un autre joker: un référendum interne à la boîte, à son initiative, et qui pourra valider un accord récusé par ces syndicats dit majoritaires. **Cela se traduit et se traduira par des pressions hiérarchique sur les représentant.es syndicaux.ales pour les plus combatifs.ves et le pistolets sur la tempe des salarié-es notamment ceux et celles en CDD.**

Histoire de contourner officiellement tout contrepoids syndical, en créant des règles fluctuantes d'une entreprise à l'autre. C'est donc la mise à mort de toute convention collective, du droit commun.

Les « horaires effectifs » (ou la notion distincte de la durée légale du travail, dans le monde dérégularisé de Macron) seraient, comme les conditions de travail et les salaires, « négociés au plus près du terrain », soit en priorité entreprise par entreprise, ou « à défaut » au niveau de la branche. **C'est-à-dire, concrètement, la porte ouverte aux pressions et magouilles individuelles, et donc aux accords pourris, tout bénéf pour le patronat, par exemple sur le tarif des heures sup.** Mais ce n'est pas assez, jamais assez, pour le banquier-président et le Medef. La délégation unique du personnel fusionnant DP, CE et CHSCT serait automatique dans les entreprises de toutes tailles, sauf

celles qui voudraient expressément garder ces instances distinctes.

Tant qu'à faire, il prévoit aussi de cibler les précaires, en lançant la chasse aux chômeur.euses, contraint.es de trimer où on les assignera après deux propositions de boulots dits décents.

Et s'il ou elle manque d'«intensité» à chercher du travail, il ou elle sera prestement privé.e d'indemnités chômdu. La vieille veine punitive. Comme Macron ne se veut pas qu'un père fouettard, petit cadeau aux professions libérales et aux démissionnaires qui bénéficieraient de l'assurance chômage.

Outre un «allègement de charges pérenne pour toutes les entreprises» et une baisse de l'impôt sur les sociétés ramené à 25% tout en maintenant le taux réduit de 15% pour les PME, autre cadeau, aux plus riches, cette fois, la fortune mobilière (actions, obligations...), concentrée chez les plus hauts revenus, **échapperait à l'impôt sur la fortune. Le message est clair.** Contre la « loi El Khomri puissance 10 » de l'offensive promise par Macron, la riposte doit aussi être décuplée. Pas beaucoup de temps à perdre.

Dès maintenant, l'urgence est de préparer la riposte sociale dans l'unité. De réactiver l'énergie qui a permis une résistance de plusieurs mois contre la loi El Khomri et qui a vu se réenclencher une dynamique de convergence de lutte dans laquelle la CNT entend s'inscrire tout en conservant sa spécificité et ses revendications.

La CNT

